

Canada

Le Canada s'est doté d'un très vaste écosystème de politiques et de mesures culturelles pour créer un environnement favorable à la diversité des expressions culturelles sur son territoire. Mise en œuvre par divers paliers gouvernementaux, ces mesures prennent plusieurs formes (politiques, lois, règlements, programmes de subventions, crédits d'impôts, etc.) et se complètent les unes les autres pour soutenir tous les stades de l'expression culturelle (création, production, distribution, diffusion et participation). Ce rapport présente un petit échantillon des mesures adoptées pour chacun des thèmes mis de l'avant dans les directives opérationnelles :

- Politiques et mesures culturelles : Le gouvernement du Canada et les gouvernements de ses provinces et territoires ont adopté des plans stratégiques et des politiques culturelles pour assurer une bonne planification et une bonne reddition de compte dans le domaine des arts et de la culture. Chaque palier de gouvernement s'est aussi doté d'une variété d'institutions (agences de financement, Conseils des arts, diffuseurs publics) pour mettre en œuvre efficacement ses mesures culturelles.

- Coopération internationale : Le gouvernement du Canada a mis en place des subventions et des dispositions spéciales dans son régime de permis de travail pour assurer la mobilité des professionnels de la culture. Il a de plus signé des accords bilatéraux de coopération culturelle et maintenu des traités audiovisuels de coproductions avec plusieurs partenaires à l'échelle mondiale. Certaines provinces et territoires canadiens ont aussi conclu des accords bilatéraux et mis en place des mesures favorisant la coopération internationale dans le domaine culturel.

- Développement durable : Le gouvernement du Canada a été en 2009 l'hôte du Forum jeunesse sur la politique des arts « Ignite the Americas », qui a rassemblé de jeunes leaders du secteur des arts de plusieurs pays à Toronto pour échanger sur la culture comme outil d'inclusion et de croissance économique pour la jeunesse. Le gouvernement du Québec a pour sa part adopté un Agenda 21 de la culture, un cadre qui établit les principes et les objectifs à poursuivre pour que la culture soit une composante transversale majeure du développement durable, tandis que le gouvernement de la Saskatchewan a lancé une politique qui place la culture au cœur des actions de son gouvernement.

- Participation de la société civile : Le gouvernement du Canada a financé en 2008 l'organisation d'un Forum international sur l'économie créative pour mieux comprendre la valeur de la culture comme pierre angulaire de l'économie créative. Il a aussi organisé de vastes consultations sur le droit d'auteur mettant à profit les technologies de l'information (forum de discussion en ligne, assemblées publiques en webdiffusion, etc.) pour donner aux citoyens de tout le pays l'occasion d'exprimer leur opinion. Les gouvernements des provinces et des territoires ont eux aussi mis en place de nombreuses possibilités où les idées de la société civile ont pu être entendues et débattues. Enfin, les gouvernements du Canada et du Québec ont prêté concours à la Coalition pour la diversité culturelle afin de promouvoir les objectifs et les principes de la Convention au pays et à l'étranger.

- Principaux résultats obtenus et défis rencontrés : Au niveau national, le Canada a modernisé de nombreux programmes pour répondre aux défis posés par la multiplication des plateformes numériques et les changements dans la pratique des consommateurs canadiens de biens et services culturels. Au niveau international, le Canada a promu la ratification et la mise en œuvre de la Convention dans de nombreux forums internationaux et au moyen d'ententes de coopération culturelle et d'accords commerciaux.